



## Fiche d'information Mini-Grants de «ici. ensemble.»

13.2.2025

### Remarques préliminaires

La Fondation Promotion des langues et de l'éducation (SSUB) a lancé en automne 2021 le programme de soutien «ici. ensemble.». La Fédération des coopératives Migros est la fondatrice de la SSUB.

Le programme de soutien «ici. ensemble.» encourage des initiatives et des projets dans le domaine de la migration et de l'intégration. «ici. ensemble.» attribue des fonds à des projets locaux et régionaux qui rassemblent des personnes d'origines culturelles différentes et renforcent ainsi la cohésion.

### Interlocutrice

La SSUB a mandaté la Swiss Academy for Development (SA4D) comme interlocutrice principale des personnes soumettant un projet et pour coordonner le soutien des projets (organisme responsable du projet).

### Demandes

Veuillez adresser toutes les questions (financières, de conseils, etc.) par courriel à l'interlocutrice SA4D, Valérie Amrein : [info@ici-gemeinsam-hier.ch](mailto:info@ici-gemeinsam-hier.ch).

## 1. Objet du soutien

Par le biais de montants modestes compris entre 500 et 2500 francs, «ici. ensemble.» soutient des projets qui encouragent le vivre-ensemble de différentes cultures en Suisse. Un Mini-Grant peut être utilisé pour tester une idée, réaliser un petit projet ou couvrir les frais courants d'un projet. Les Mini-Grants suivent les principes du programme de soutien «ici. ensemble.» et peuvent être utilisés lors de projets et d'initiatives touchant aux domaines suivants:

- La vie de tous les jours ici ensemble: des associations, centres de rencontre, groupes, binômes et réseaux qui réunissent des personnes d'horizons et de cultures différents – et renforcent ainsi la cohésion sociale.
- Grandir ici et ensemble en parlant plusieurs langues: des offres qui encouragent les enfants de 6 ans maximum et leur famille à parler leur langue maternelle aussi lorsqu'ils ne sont pas chez eux – et favorisent ainsi la diversité au sein de la société.

L'appel à projets est ouvert du 2 avril au 31 décembre 2025.

## 2. Critères formels

### a) Structure de l'organisme responsable du projet

- L'organisme responsable du projet présente une forme juridique d'utilité publique (association, fondation, coopérative). Aucun soutien n'est accordé à des particuliers ou à des organisations à but lucratif.

- L'organisation a son siège en Suisse et ses activités s'adressent à la population vivant en Suisse.

**b) Contributions de soutien et plan de financement**

- Le montant demandé se situe dans la limite des montants indiqués sur le site Internet.

**c) Début du projet**

- Vous inscrivez votre nouveau projet ou votre futur évènement au moins trois mois avant sa réalisation.

### 3. Critères de qualité

Les critères suivants sont pris en compte lors de l'évaluation qualitative:

**a) Pertinence sociétale dans le domaine de la diversité culturelle:**

l'organisme responsable du projet se consacre à des questions d'actualité dans le domaine de l'intégration et de la migration. Le thème du projet s'inscrit dans le domaine «La vie de tous les jours ici et ensemble» et/ou «Grandir ici et ensemble en parlant plusieurs langues».

**b) Qualité et potentiel de mise en œuvre:**

l'organisme responsable de projet vise un impact sociétal à la fois ambitieux et planifié avec réalisme.

**c) Mise en réseau et codécision:**

l'organisme responsable du projet travaille en réseau et implique au moins ponctuellement le groupe cible dans le développement du projet.

**d) Durabilité sociale:** dans la mesure du possible, l'organisme responsable du projet prend en considération les différents aspects du développement durable, sur le plan sociétal, non seulement dans ses objectifs, mais aussi dans la mise en œuvre concrète de son projet (p. ex. diversité au sein des équipes, accessibilité, langage inclusif).

### 4. Critères d'exclusion

Sont exclus des contributions de soutien:

- les particuliers;
- les organisations gouvernementales;
- les écoles;
- les projets ou organisations à but lucratif;
- les projets terminés;
- les projets ou organisations à l'étranger;
- les projets ou organisations qui servent à véhiculer des objectifs idéologiques, non démocratiques ou contraires à l'éthique;
- les projets qui ne poursuivent que des objectifs internes à l'institution, sans pertinence sociétale;



- les projets ou organisations ayant les orientations thématiques suivantes ne seront pas soutenus par des Mini-Grants: santé physique, prestations médicales, recherche ou congrès, éducation formelle (également: camps scolaires).

## **5. Demandes de subventions multiples**

Nous ne pouvons verser qu'un seul Mini-Grant par année civile pour un même projet.

Un organisme responsable de projet peut demander au maximum deux Mini-Grants par année civile (pour des projets différents).

## **6. Traitement des demandes**

- a) La réponse écrite à une demande est transmise au plus tard 10 semaines après la réception de celle-ci.
- b) La décision est communiquée par écrit, elle est définitive et non motivée. Tout recours ou prétention au versement annuel récurrent d'une contribution de soutien sont exclus.